

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 14 octobre 2025 - Délibération n° 2025/10/09

OBJET : Approbation du retrait de la Communauté de Communes Creuse Confluence en représentation de la Commune de Cressat du SICTOM de Chénérailles

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à dix-neuf heures cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique

Étaient excusés : DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET – CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALIK Clément – DUBREUIL Raymond – FERRAND Marc – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. Mme DUBOIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. DEPATUREAUX Gilles donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
8. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléances : MARIE Patrick – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		51	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
Pour	Contre	Abstention(s)	0	0	0
64	43	3	0	0	0
48	0				

Monsieur le Président informe que le comité syndical du SICTOM de Chénérailles, réuni le 18 septembre 2025, a donné un avis favorable à la demande de retrait de la Communauté de communes Creuse Confluence, en représentation substitution de la commune de Cressat, à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce retrait doit être validé par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, membre du SICTOM, pour assurer la régularité de la procédure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Chénérailles,

Vu la délibération du comité syndical du SICTOM de Chénérailles en date du 18 septembre 2025,

Vu la demande officielle de retrait de la Communauté de communes Creuse Confluence en représentation substitution de la commune de Cressat.

Considérant que la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est membre du SICTOM de Chénérailles,

Considérant que le retrait d'un membre du syndicat doit être approuvé par l'ensemble des membres,

Considérant que le comité syndical du SICTOM a émis un avis favorable à cette demande,

Considérant que l'approbation du Conseil communautaire est nécessaire pour valider ce retrait et garantir la bonne gestion du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 48 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, décide :

- D'Approuver le retrait de la Communauté de communes Creuse Confluence, en représentation substitution de la commune de Cressat, du SICTOM de Chénérailles, ainsi que les conditions de retrait telles qu'exposées.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

